



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le 30/04/2021

ID : 030-213000037-20210415-DCM202135-DE



Réf : DCM/2021-35/7.1/15-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 09-04-2021

Notifiée aux élus le : 09-04-2021

Date de l'affichage : 09-04-2021

OBJET :

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME
BP 2021

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le QUINZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Arnaud FOUREL, Gilles TRAUJLET à Michel LEBLANC, Michel AUSSANAIRE à Jean-Claude CAMPOS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Josiane ROSIER DUFOND, Adjointe au Maire déléguée

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le Conseil Municipal, en décide ainsi par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que le « Conseil Municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opération en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Office de Tourisme, le Budget Primitif 2021 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2021 Office de tourisme qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 447 628.00 €**
 - 011 – Charges à caractère général 134 008.00 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés 269 825.00 €
 - 014 – Atténuations de produits 20 000.00 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante 0.00 €
 - 67 – Charges exceptionnelles 308.00 €
 - 023 – Virement à la section d'investissement 18 114.00 €
 - 042 – Opération ordre transfert entre sections 5 373.00 €

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

- **Recettes de fonctionnement : 447 628.00 €**
- 70 – Produits services, domaine et ventes div **15 100.00 €**
- 73 – Impôts et taxes **200 000.00 €**
- 74 – Dotations et participations **222 849.00 €**
- 002 – résultat reporté ou anticipé **9 679.00 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
 Reçu en préfecture le 30/04/2021
 Affiché le 30/04/2021
 ID : 030-213000037-20210415-DCM202135-DE

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

- **Dépenses d'investissement : 43 688.00 €**
- 2051 - Concessions, droits similaires **4 551.00 €**
- 2184 – Mobilier **1 000.00 €**
- 2188 – Autres immo corporelles **38 137.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

- **Recettes d'investissement 43 688.00 €**
- 13 – Subvention d'investissement **4 528.00 €**
- 10222 – FCTVA **1 364.00 €**
- 021 – Virement de la section de fonctionnement **18 114.00 €**
- 040 - Opération ordre transfert entre sections **5 373.00 €**
- 001 – Solde d'exécution position reporté ou anticipé **14 309.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le budget annexe de l'office du tourisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30/04/2021

Le Président de séance,
 Arnaud FOUREL
 Maire-Adjoint faisant fonction

Pour le Maire par Délégation
 Le Directeur Général des Services,
 Christophe BARONI



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-35	Budget annexe office du tourisme – BP 2021	Pour :	26	Majorité municipale + Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN
		Contre :	2	Joachim RAMS, Maryline POUGENC
		Abstention :	1	Cédric BONATO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication